

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 619 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de l'exercice 1941.

n° 619

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 septembre 1941

Numéro JO  
n° 538 du 30/09/1941

Date du numéro  
30 septembre 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 1er juin 1884 : Vu les articles 6 et 18 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu le décret du 16 mars 1941 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'année 1941

**Vu** l'insuffisance des crédits inscrits à divers chapitres du budget local de cet exercice

**Vu** l'urgence et sous réserve de faire prévaloir par décret: Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 12 septembre 1941,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Il est ouvert au budget local, exercice 1941, des crédits supplémentaires s'élevant à la somme d'un million cent trente mille francs (1.130.000 francs) se répartissant comme suit: Chapitre 3— Gouvernement (matériel) 500.000 »

Chapitre 7. — Services financiers (matériel) 30.000 »

Chapitre 12. — Services d'intérêt social et économique (matériel) 600.000 » Total.....1.130.000

#### Art. 2

—Il sera pourvu à cette ouverture de crédits au moyen des ressources propres de l'exercice courant et, en cas d'insuffisance, par un prélèvement sur la Caisse de réserve du service local.

#### Art. 3

En raison de l'urgence, le présent arrêté est rendu provisoirement exécutoire, en attendant l'approbation par décret: il sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal officiel de la colonie.

---

**Nouailiëtas.**